



Préavis de départ, problème d'accusé

Par **remibob**, le **01/06/2010** à **18:07**

Bonjour,

je pense que cette question a été posée de multiples fois, cependant, je n'ai trouvé aucune réponse pour mon problème.

Je suis locataire depuis 20 ans de ma maison, je souhaite cependant la quitter. Depuis 1 mois, ma lettre de préavis est partie, et je viens de signer aujourd'hui pour ma future habitation.

Cependant, l'accusé de réception de mon préavis vient de me revenir et n'est pas distribué, motif : absent.

Ma question se porte sur ce problème, dois je renvoyer un courrier avec accusé?

Mon propriétaire ne vit pas en France, je ne peux donc pas le voir.

Merci d'avance pour vos réponses et merci à ceux qui ont créé ce forum bien pratique.

Bonne soirée.

Par **Untel**, le **02/06/2010** à **22:58**

Bonjour,

Votre question concerne un sujet délicat: propriétaire à l'étranger.
Pour obtenir une réponse précise à votre problème je vous conseille de contacter l'ADIL d'Ille
et Villaine au 02 99 78 27 27.

Il vous renseignerons efficacement (et gratuitement).

Cordialement.